

mai 2023

Groupe de Travail du 18 avril 2023
« Sécurité des agents en charge d'une mission de
contrôle fiscal (3^{ème} réunion) : sécurité à l'accueil,
huissiers, géomètres »

« Quand le courage empiète sur la raison, il ronge le glaive avec lequel il combat .»
William SHAKESPEARE.

La réunion était présidée par Antoine MAGNANT directeur général adjoint, entouré de Valérie SEGUY, cheffe du service des ressources humaines et de Olivier TOUVENIN, chef du service de la gestion fiscale.

La CGC Finances publiques était représentée par un cadre A, huissier des finances publiques.

Le principe rappelé par l'administration est celui d'une tolérance zéro à l'égard des incivilités et agressions envers les agents des finances publiques, sans pour autant baisser la garde en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Il existe désormais une recherche de procédure de protection adaptée en fonction des risques encourus par les vérificateurs, huissiers, géomètres, évaluateurs, personnels d'accueil.

La CGC Finances Publiques a rappelé la dimension subjective d'une agression : ce qui est intolérable pour certains paraît supportable à d'autres. Le curseur de déclenchement d'un signalement est difficile à définir. Pour autant, les directions sont invitées par la Direction Générale à ne rien passer sous silence et à faire remonter systématiquement tous les incidents au travers des fiches de signalement.

(Il semble se dessiner une systématisation de l'information de la DG lors de la transmission de toute fiche de signalement.)

Une version refondue de la fiche de signalement est en cours de réécriture, afin que la DG bénéficie d'une vision exhaustive de la situation sur le terrain. Ainsi le nombre de 1 645 signalements en 2022 (assez proche de celui de 2021) pourrait augmenter de manière significative en 2023, car on connaîtra alors le nombre de faits non signalés.

La CGC Finances Publiques souhaite que l'agent agressé soit informé des suites données à son signalement, qu'il soit systématiquement accompagné et soutenu par son administration pour déposer plainte, puis lors d'une éventuelle instance judiciaire.

Nous demandons également qu'une règle de substitution soit mise en place dans l'hypothèse d'une condamnation financière de l'agresseur, afin qu'en cas de condamnation, l'administration reverse le montant des indemnités à l'agent agressé.

La DG a, par ailleurs, décliné de nombreuses mesures en fonction des missions exercées.

Les mesures les plus avancées concernent la sphère du contrôle fiscal, fondement de ces réunions sur la sécurité : des mesures applicables à court terme comme le choix du lieu de la vérification ou l'assouplissement des règles qui régissent la procédure d'anonymisation, une formation révisée, un rappel des mesures existantes (*binômes, rappel des conditions d'opposition à contrôle...*).

La nécessité d'un équipement amélioré a été à nouveau évoqué : véhicules de service disponibles, smartphone, gilets pare-balles...

La CGC Finances Publiques soutient ces mesures et souhaite que les moyens budgétaires alloués soient conséquents et adaptés, tant pour les personnels du contrôle fiscal que pour ceux chargés d'autres missions itinérantes ou nomades, telles que celles des huissiers.

Les propositions de la Direction Générale sont multiples :

- le renforcement des relations inter directionnelles avec les forces de l'ordre, le fait de veiller à ce que l'information circule entre les services (valorisation de la communication interne) font partie d'une base de travail réalisable.

- concernant la possibilité d'anonymiser les actes d'huissiers ou la suppression des paiements en numéraire, la CGC Finances Publiques ne soutient pas cette orientation, car ces mesures remettraient en cause l'essence même de l'identité de l'huissier et le sens de sa mission.

- nous nous réjouissons de l'accès au DIGIK, ainsi que la facilitation de l'usage des véhicules de service. La fonction n'est pas anodine et demande une appétence particulière. Aussi souhaitons-nous voir sanctuarisé l'accès aux postes d'huissiers.

Nous demandons également une formation initiale renouvelée et plus technique pour les huissiers des finances publiques, un tutorat valorisé et une formation continue revisitée.

Les huissiers sont un maillon nécessaire pour la DGFIP. Nous demandons un mécanisme financier attractif pour cette filière.

Les géomètres et les évaluateurs domaniaux sont également concernés par les mesures prises.

Pour ce qui est de l'accueil, le savoir faire reconnu et les pratiques en place ont été rappelés par la représentante de SPIB 2C.

Les préconisations pour un renforcement de l'accueil ont bien évidemment été évoquées : usage de la télésurveillance, mise en place de portillons de détection des métaux ou encore présence de vigiles. (cf le référentiel sûreté SPIB)

Concernant la télésurveillance, si elle est actuellement présente, la CNIL demande la justification des caméras (transfert de fonds ou hall d'accueil par exemple). Il nous a été rappelé que les agents ne sont pas filmés sur leurs postes de travail.

L'idée d'installer des portillons détecteurs de métaux est abandonnée : cette mise en place nécessiterait du personnel armé (cf palais de justice ou commissariat) à proximité afin de gérer le possesseur d'une arme. Les demandes de vigiles qui représentaient 27 directions en 2015 à la suite des attentats, ont fortement diminué depuis 2017. Ils sont présents de façon ponctuelle (campagne IR par exemple),

Un focus sur les voies de dégagement par l'arrière des agents dans les box et locaux de réceptions et la nécessaire mise en place de plans d'évacuation a été réalisé.

Rappelons que tous les accueils mis en place par les directions locales ne sont pas soumis à la validation sécurité de SPIB qui n'intervient que sur ceux qui lui sont soumis. La DG s'appuie localement sur les délégués départementaux à la sécurité.

Les procédures d'alerte et d'alarme, à l'aide de boutons poussoirs par exemple, ont été distinguées : l'**Alerte** est une procédure interne, activée par un agent en difficulté qui requiert le soutien de sa hiérarchie, l'**Alarme** consiste à informer les forces de l'ordre de la nécessité d'une intervention.

La CGC Finances Publiques constate que la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité et les fermetures et regroupements de nombreux postes comptables devraient permettre de mieux se concentrer sur la qualité et la sécurité de l'accueil.

Cet accueil demeurera généraliste et libre sur certaines plages horaires, ce qui n'empêche pas le développement d'une dimension multicanal (promotion de l'espace personnel ou du contre appel) et de l'accueil sur rendez-vous.

Une dernière réunion aura lieu en juillet 2023 pour présenter les mesures retenues.

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***